

MANIFESTATION
TOULOUSE
SAINT CYPRIEN
14H

POUR UNE AUTRE RÉFORME DES RETRAITES

5 DEC. UN JOUR PAS COMME LES AUTRES



**Qui sont les gagnants,
qui sont les perdants ?**

La réponse :

Le point clef de la réforme
Delevoye/Macron, c'est la
règle d'or, c'est-à-dire le
blocage définitif des ressources
affectées au financement des
retraites à environ 14 % du P.I.B.
(soit le niveau de 2018). Avec
l'augmentation du nombre de
retraite-e-s, il sensuivrait un
effondrement du niveau des
pensions : la réforme ne ferait
que des perdants.

reforme-retraite.info

4 mesures qui pourraient faire mal

1. Le droit à retraite serait proportionnel à la durée de cotisation

Plus on cotise longtemps, plus on a de points. Mais les périodes d'études supérieures ne sont pas rémunérées, donc pas cotisées... Pour compenser, les salarié·e·s diplômé·e·s seraient condamné·e·s à travailler au-delà de 70 ans pour maintenir leur niveau de vie. Les femmes diplômées, avec des carrières plus interrompues que les hommes, seraient encore plus pénalisées.

2. Tous les salaires de carrière seraient pris en compte pour le calcul de la pension

L'impact des précarités du début de carrière, qui est aujourd'hui neutralisé par un calcul sur les 25 meilleures années dans le privé, ne le serait plus. Mauvais plan si vous avez fait des stages ou un doctorat.

3. Le droit à retraite serait proportionnel au salaire moyen de carrière

Plus le profil de carrière est ascendant, plus le salaire moyen de carrière décroche du dernier salaire et plus le niveau de la pension décroche du dernier salaire.

4. Les ingénieurs et cadres seraient exclus des mécanismes de solidarité

Dans le système actuel les périodes indemnisées au titre de la maladie, du chômage, d'une incapacité de travail ou de la maternité, bien que non cotisées, sont prises en compte, c'est-à-dire « validées » ou « assimilées », de façon à neutraliser leurs effets sur le calcul de la retraite.

Dans la conception gouvernementale, chaque euro cotisé ouvre le même droit à retraite pour tous. Il s'ensuit que, sauf à violer ce principe, les mécanismes de solidarité ne peuvent pas être financés par la cotisation. Des solidarités seraient maintenues mais financées par l'impôt, ce qui en change la nature. Les dispositifs actuels de solidarité, qui bénéficient universellement à tous les salarié·e·s, seraient transformés en aides sociales (« qui coûtent un pognon de dingue » Emmanuel Macron), lesquelles seraient, comme l'allocation de solidarité aux personnes âgées, délivrées sous condition de ressources et probablement récupérables sur succession.

En pratique, les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise, avec des revenus excédant le plafond de ressources, seraient privés de la neutralisation des accidents de carrière sur le calcul de leur pension.

Des durées de carrière ubuesques...

Ceci n'est pas une simulation :

Pour 2025, le gouvernement annonce un droit annuel à retraite de 55 centimes pour 10 euros de cotisation (soit un rendement de la cotisation de 5,5 % à l'âge du taux plein).

En fait, toute personne dont la carrière et les revenus auraient progressé dans la moyenne devrait travailler :

43 ans pour une pension de 60 % du dernier salaire



47 ans pour 66 % du dernier salaire



pendant 54 ans pour une pension de 75 % du dernier salaire



Le temps d'un BAC +5 avant la carrière, cela voudrait dire une fin de carrière à :



Pendant la retraite... les pensions ne seraient plus garanties !

Le montant des pensions pourrait diminuer, notamment en cas de récession : le plafonnement du financement des retraites à 14 % du P.I.B. impliquerait une amputation automatique de l'ensemble des pensions, qu'elles aient été liquidées avant ou après la mise en œuvre de la réforme.

FINANCER UNE AUTRE RÉFORME, C'EST POSSIBLE !

Les Ingés, Cadres, Techs CGT militent pour :

- ▶ le rétablissement de l'âge d'ouverture du droit à retraite à **60 ans à taux plein** pour toute carrière complète (avec une pension d'au moins 75 % du salaire de fin de carrière) ;
- ▶ la **prise en compte des années d'études** supérieures et des périodes d'inactivité subies dans le calcul de la retraite ;

- ▶ **l'augmentation des ressources** affectées au financement des retraites :

une légère **augmentation des cotisations** : +0,16 % de la part salariale des cotisations, et +0,24 % de la part patronale (soit, sur un salaire de 2500 €/mois, +10 € de cotisation mensuelle - dont 6 € payés par l'employeur)

l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : **+5,5 milliards €**

la suppression des aides et exonérations de cotisation inefficaces et la mise à contribution des revenus financiers des entreprises (qui, contrairement aux revenus financiers des particuliers, sont totalement exonérés) **+65 milliards €**

Le gouvernement n'a pas la confiance

des Ingés, Cadres, Techs. Quand un récent sondage (Ugict-CGT / OpinionWay) leur demande : « Pensez-vous que le niveau de vos droits à retraite sera maintenu ? », ils répondent :

NON à 73 %

OUI à 15 %

12% ne savent pas



ugict.cgt.fr/se-syndiquer

